



SG IMAGE 2023

Siège social : 2 rue Dufrenoy – 75016 Paris
Société anonyme au capital de 6 300 000 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025



RSM

RSM Paris

5-7, rue des Italiens

75009 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

SG IMAGE 2023

Siège social : 2 rue Dufrenoy – 75016 Paris

Société anonyme au capital de 6 300 000 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société SG IMAGE 2023,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SG IMAGE 2023 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du Code de Commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Autres Informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Nicolas BÉNARD

Associé

BILAN ACTIF SYNTHÉTIQUE

SA SG IMAGE 2023

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				68,51		47,33
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, ...	2 232 101	299 689	1 932 412		369 473	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes	1 993 779		1 993 779		2 670 967	
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles						
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				19,70		17,61
Participations	1 134 000	5 253	1 128 747		1 131 327	
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	5 359 880	304 942	5 054 938	88,20	4 171 767	64,94
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances (2)				0,44		
Autres créances						
Débiteurs divers	25 000		25 000			
Charges constatées d'avance						
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	651 152		651 152	11,36	2 252 064	35,06
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	676 152		676 152	11,80	2 252 064	35,06
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	6 036 032	304 942	5 731 090	100	6 423 832	100

(2) Dont à moins d'un an

25 000



BILAN PASSIF SYNTHÉTIQUE

SA SG IMAGE 2023

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 6 300 000)	6 300 000	109,93	6 300 000	98,07
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-365 199	-6,37		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-417 260	-7,28	-365 199	-5,69
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	5 517 540	96,27	5 934 801	92,39
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	143 550	2,50	489 031	7,61
Fournisseurs, factures non parvenues	70 000	1,22		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (1) (III)	213 550	3,73	489 031	7,61
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	5 731 090	100	6 423 832	100

(1) Dont à moins d'un an

213 550



COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SA SG IMAGE 2023

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	46 394		46 394	
Montant net du chiffre d'affaires	46 394		46 394	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	46 394		46 394	
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres appro.				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	203 989	507 043	-404 462	-66,47
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	276 772	22 917	249 272	906,43
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	480 761	529 960	-155 191	-24,40
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-434 367	-529 960	201 585	31,70
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	19 687	167 434	-181 234	-90,20
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	19 687	167 434	-181 234	-90,20
Charges financières				



COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SA SG IMAGE 2023

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 580	2 673	-628	-19,57
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	2 580	2 673	-628	-19,57
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	17 107	164 761	-180 606	-91,35
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-417 260	-365 199	20 979	4,79
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	66 081	167 434	-134 839	-67,11
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	483 341	532 633	-155 818	-24,38
BÉNÉFICE OU PERTE	-417 260	-365 199	20 979	4,79



COMPTES ANNUELS

Exercice clos le : 31 décembre 2025

Annexe

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 5 731 090,39 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -417 260,29 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 09/03/2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Inscription à l'actif des engagements réalisés sur les contrats d'association

Les versements en numéraire effectués en vertu d'un contrat d'association à la production confèrent à la Sofica un droit sur les recettes d'exploitation de l'oeuvre cinématographique ou télévisuelle financée.

Comptablement il se traduit par l'inscription à l'actif des versements effectués.

Les versements sont inscrits tout d'abord en compte « d'acomptes versés sur immobilisations incorporelles ».

A réception du visa d'exploitation ou du PAD (prêt à diffuser), ils sont transférés à l'actif au poste « Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires ».

L'amortissement des apports financiers effectués par la Sofica

Conformément à l'instruction du 31 octobre 1985, les engagements réalisés sur contrat d'association sont amortis à compter du 1er jour du mois de la délivrance du visa d'exploitation, ou le 1er jour du mois de délivrance du prêt à diffuser (PAD), pour les oeuvres audiovisuelles pour lesquelles il n'existe pas de visa d'exploitation.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire ou dégressif.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

L'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les droits à recettes devraient être amortis sur la durée de validité du contrat, il est cependant admis que chaque droit à recette d'un film puisse être amorti aux choix de la Sofica :

- De manière linéaire sur 5 ans
- De manière dégressive sur 5 ans, en appliquant les taux suivants :
 - 50% la première année
 - 20% la deuxième année
 - 10% les trois dernières années

Il est à préciser que le choix d'amortissement peut se faire film par film, cependant l'adoption de l'une des méthodes la première année, est définitive pour les quatre années suivantes.

Cependant, la Sofica peut procéder à un amortissement économique sur les films qui repose sur le principe suivant : La valeur nette d'un film qui doit apparaître à l'actif doit correspondre à une estimation économique de la valeur de ce droit, celle-ci étant déterminée par le responsable de la Sofica.

Ainsi, la différence entre la dépréciation fiscale (méthode d'amortissement linéaire ou dégressive) et la dépréciation économique sera portée au passif du bilan en amortissement dérogatoire.

Choix retenus par SG IMAGE 2023 :

SG IMAGE 2023 a choisi d'amortir selon le mode dégressif sur 5 ans, tous les films pour lesquels le Visa d'exploitation ou le PAD a été obtenu.

IMMOBS INCORPORELLES ET FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

SA SG IMAGE 2023

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Valeur nette
Immobilisations incorporelles en cours	1 993 779
TOTAL	1 993 779

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SA SG IMAGE 2023

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation		
		suite à rééval.	acquisition	
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	3 063 357		1 162 523	
TOTAL	3 063 357		1 162 523	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières	1 134 000			
TOTAL	1 134 000			
TOTAL GENERAL	4 197 357		1 162 523	
	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			4 225 880	
TOTAL			4 225 880	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			1 134 000	
TOTAL			1 134 000	
TOTAL GENERAL			5 359 880	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SA SG IMAGE 2023

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotations de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles Autres immobs incorporelles			22 917	276 772		299 689
TOTAL			22 917	276 772		299 689
TOTAL GENERAL			22 917	276 772		299 689

ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

SA SG IMAGE 2023

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTERMINATION DE LA VALEUR ACTUELLE

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle.

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice
Immobilisations financières				
Titres de participation	2 673	2 580		5 253
TOTAL	2 673	2 580		5 253
TOTAL GÉNÉRAL	2 673	2 580		5 253

FILIALES ET PARTICIPATIONS

SA SG IMAGE 2023

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations financières	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus (4)		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					
Filiales et participations									

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)

1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)

SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2023 - 2 rue Dufrenoy 75116 PARIS-16 - 931278014	1 128 747	100,00	1 134 000	1 128 747	25 000			-2 580	
---	-----------	--------	-----------	-----------	--------	--	--	--------	--

A. TOTAL DES FILIALES			1 134 000	1 128 747	25 000				
------------------------------	--	--	-----------	-----------	--------	--	--	--	--

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.

(2) Dans la monnaie locale d'opération.

(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.

(4) En euros.

(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.

(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.

(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».



ETAT DES CRÉANCES

SA SG IMAGE 2023

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant Débiteurs divers	25 000	25 000	
TOTAL	25 000	25 000	

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

SA SG IMAGE 2023

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Disponibilités	833
TOTAL	833



CAPITAUX PROPRES

SA SG IMAGE 2023

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	63 000,00	100
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	63 000,00	100

ETAT DES DETTES

SA SG IMAGE 2023

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	213 550	213 550		
TOTAL	213 550	213 550		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

SA SG IMAGE 2023

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 000
TOTAL	70 000